



COMMUNE DE SIVIRIEZ

Procès-verbal Assemblée communale du 21.12.2017

Assemblée convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle no 49 du 08.12.2017, l'envoi d'une convocation « tout-ménage », l'affichage au pilier public de chaque village, sur le site internet de la Commune.

Séance présidée par M. René Gobet, syndic,
Secrétaire adjointe : Mme Caroline Rouiller

Membre du Conseil communal : Borcard Francis, Delabays Stéphanie, Dumas Christelle, Déchanez Nathalie, Gobet René, Jaquier Emmanuel, Maillard Paul, Marchon Nadia, Molettieri Antonio

Excusé(s) :

Scrutateurs : Julien Monney, Annick Currat, Florence Bürgy

Présents/tes : 73 citoyennes et citoyens, à 20 heures, à l'auberge du Lion d'Or de Siviriez

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du 11 mai 2017
 2. BUDGET 2018
 - 2.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2. Rapport de la commission financière
 - 2.3. Présentation du budget des investissements
 - 2.4. Rapport de la commission financière
 - 2.5. Approbation des budgets de fonctionnement et des investissements
 3. Approbation du nouveau règlement scolaire
 4. Nomination d'un membre de la commission de l'aménagement
 5. Adhésion à la nouvelle Association du "Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne - Veveysse"
 6. Présentation du plan financier 2017-2022
 7. Information sur le Complexe sports et loisirs
 8. Divers
-

M. le Syndic ouvre la séance. Il souhaite, au nom du Conseil communal, la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette assemblée du budget 2018. Il excuse l'absence de Chantal Giroud de l'administration communale, occupée à des cours d'assistante en gestion de personnel. Il souhaite également la bienvenue aux représentants de la presse, Monsieur François Pharisa de la Gruyère et Monsieur Stéphane Sanchez de la Liberté. Aucune contestation n'étant formulée quant à la convocation, l'assemblée est considérée apte à délibérer. L'ordre du jour ne soulevant aucune question, l'Assemblée va se dérouler selon les objets proposés et acceptés.

Le Syndic rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole et de voter durant cette assemblée. Selon l'art. 18 de la loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième de personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Claudine Périsset, secrétaire communale, fonctionnera comme secrétaire des scrutatrices et scrutateurs lors du dépouillement. Le bureau électoral est formé de Nathalie Déchanez, Paul Maillard et Nadia Marchon.

L'assemblée sera enregistrée conformément à l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes, elle sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale.

1. Approbation du procès verbal du 11 mai 2017

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2017 ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote.

- **Vote** : le procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 2017 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

2. BUDGET 2018

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Rapporteuse : Christelle Dumas

Administration	894'600.00	97'100.00
Ordre public	461'920.00	152'600.00
Enseignement et formation	4'163'215.00	192'000.00
Culte, culture et loisirs	344'650.00	9'200.00
Santé	1'927'020.00	8'000.00
Affaires sociales	1'108'100.00	45'000.00
Routes et communications	404'500.00	26'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	1'074'260.00	993'600.00
Economie	143'080.00	175'500.00
Finances et impôts	4'447'308.00	13'300'577.45
Total fonctionnement	14'968'653.00	14'999'577.45
Résultat du compte de fonctionnement	30'924.45	

Christelle Dumas, Conseillère communale en charge du dicastère des finances, présente le budget de fonctionnement et le commente en soulignant chaque point important.

La répartition pour la clé glânoise étant basée sur les rentrées fiscales pour 2015, année exceptionnelle pour notre commune, le taux est passé d'environ 16 % en 2016 à 25 %.

Les charges du district étant de CHF 19'799'100.00, un montant de CHF 4'646'489.00 reste en charge pour notre commune.

Administration

Traitement personnel administratif Départ de Mme Périsset, secrétaire communale et engagement d'une nouvelle secrétaire communale

Charges sociales Modification du contrat LPP, d'un commun accord avec la totalité des collaborateurs communaux. Optimisation des prestations (CHF 15'000.00 en tout à notre charge)

Frais de bureaux, informatique Changement de notre prestataire actuel Sitel, pour Tebicom
Cotisations aux associations Un montant de CHF 175'470.00 (pour l'ensemble des communes) est attribué à la promotion du tourisme régional. Avec l'appui de la RGV nous voulons développer toutes les ressources connues et inconnues de notre belle région

Ordre public

Protection juridique Augmentation des charges liées en lien avec la participation aux frais de tutelle

Assainissement butes tirs Siviriez Coût total de CHF 239'500.00, subventions cantonales et fédérales CHF 106'700.00 soit un coût pour la commune de CHF 132'800.00

Enseignement et formation

Transports scolaires	Augmentation au budget de + de 68/m, soit CHF 128'815.00, nouvelle répartition des charges en lien avec la nouvelle loi scolaire. Les frais de transports seront entièrement à la charge des communes dès août 2018. En 2019 ces frais passeront même à + de CHF 240'000.00
Salaires du personnel AES	augmentation d'unités en raison du nombre enfants supplémentaires
Participation des parents AES	augmentation du nombre d'enfants. Toutefois très subjectif car dépend des revenus des parents qui mettent leurs enfants à l'AES – subventions. On constate un taux de «couverture» passant de 55 % à 72 %.
Camp divers	Actif-passif compensé
Salaire conciergerie	Le taux d'occupation de nos salles a augmenté, donc plus d'heures d'entretien
Loyer école Sivirez	Suite au départ du locataire, l'appartement a été réaménagé pour les écoles (besoin de locaux pour logopédie et autres...). Il n'y a plus de rentrée locative

Culture et loisirs

On retrouve dans le poste sports, loisirs, Complexe de sports et loisirs, les charges en lien avec les bâtiments (salle de gym, fourmilière), les salaires des concierges et les frais pour la patinoire (charges liées)

Santé

Rien de particulier

Affaire sociale

Repas à domicile CHF 34'500.00 pour l'achat des repas et les km payés aux bénévoles par la commune. Un montant de CHF 29'000.00, pour les repas, est refacturé aux bénéficiaires. Il en résulte une perte de CHF 5'500.00 (le Conseil souhaite maintenir ce service pour nos aînés)

Routes et communication

Achat de matériel Achat d'un radar pédagogique

Protection et aménagement de l'environnement

Equivalent habitant Jusqu'à l'année dernière, Drognens était décompté dans le poste vente d'eau clients extérieurs de la commune. Des EH (équivalents habitants) sont facturés, dès lors nous rectifions ce poste Sans Drognens. L'année 2017 a été exceptionnelle. Il est difficile de prévoir l'année 2018

Vente d'eau à l'extérieur de la commune Sans Drognens. L'année 2017 a été exceptionnelle. Il est difficile de prévoir l'année 2018

Ordures ménagères notre taux de couverture est de 90.41 % avec CHF 227'8300 de charges pour CHF 206'000.00 de produits (le minimum requis est de 70%)

Travaux d'entretiens CHF 10'000.00 de plus pour l'entretien des ruisseaux de La Jogne et de Drognens

Urbanisme et frais Par rapport aux mesures à prendre, mis CHF 20'000.00

De Plan Directeur Régional CHF 12'000.00 pour les panneaux solaires et CHF 3'000.00 pour les vélos, maximum CHF 300.00 par vélo. La différence va aux subventions déjà accordées pour les panneaux mais pas encore versées

Subventions sur les énergies renouvelables

Economie

Réserve pour renouvellement des installations du CAD Amortissement sur 25 ans

Vente d'énergie à des tiers Estimatif en fonction des conditions météo

Rendement des panneaux solaires et photovoltaïques Idem

Finances et impôts

Impôt sur personne physique Situation inchangée avec 0.88 ct

Impôt fortune personne physique Idem

Contribution immobilière Situation inchangée avec 1.2 ‰

Location commerciaux (ex-poste) location dès décembre 2017

Prélèvement péréquation cantonale selon besoin 2018, pris sur la réserve
Prélèvement clé glânoise selon besoin 2018, pris sur la réserve

2.2. Rapport de la commission financière

Rapporteur : Fabien Gobet – Préavis favorable

Rapport de la Commission financière sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2018

Les membres de la commission financière se sont réunis le 13 novembre 2017 pour examiner les budgets de fonctionnement et des investissements élaborés par le Conseil communal pour l'année 2018.

Budget de fonctionnement

Tous les chapitres ont été examinés et comparés avec le budget de l'année 2017, les comptes de l'année 2016 ainsi que tous les documents reçus ou produits pour justifier les montants retenus. Madame Christelle Dumas-Bapst, Conseillère communale en charge du dicastère des finances, a répondu aux diverses questions posées par la commission financière.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de produits de CHF 30'924.45, après utilisations de la provision pour la péréquation cantonale et de la provision pour la clé glânoise à hauteur de respectivement CHF 4'205'558.00 et CHF 2'765'574.45.

Les dépenses, selon budget 2018, s'établissent à CHF 14'999'577.45, en augmentation de CHF 2'135'646.45 par rapport au budget 2017. Les dépenses du chapitre "2 Enseignement et formation" sont supérieures de CHF 840'415.00 au montant retenu l'année précédente alors que les charges du chapitre "4 Santé" progressent de CHF 469'020.00. La participation à la péréquation cantonale des ressources augmente de CHF 457'513.00.

Dans le chapitre "9 finances et impôts", les recettes considèrent une progression des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 325'400.00. Cette augmentation de 7.7% par rapport au budget de l'année précédente a été arrêtée en considérant le rendement cantonal de base des personnes physiques 2015 communiqué par le Service cantonal des contributions et les informations données par ce même service pour l'estimation des recettes 2018. Le chapitre "9 finances et impôts" retient des résultats sur les ventes de terrains de CHF 385'000.00.

Conclusion

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement établi pour l'année 2018.

Pas de remarque, ni de questions

2.3. Présentation du budget des investissements

Rapporteuse : Christelle Dumas

Taxes de raccordements		15'000.00
Taxes de raccordements		30'000.00
Complément crédit d'étude zone sportive et culturelle	56'000.00	
Subventions communales au syndicat AF Siviriez	580'000.00	
Contribution propriétaire au syndicat AF Siviriez	59'000.00	
Subvention communale au syndicat AF forestier	240'160.00	
Contribution propriétaire au syndicat AF forestier	121'000.00	
Aménagement extérieur de la Renardière	262'000.00	
Aménagement Grand Clos Prez	150'000.00	
Aménagement Clos du Vernay (protection des crues)	95'000.00	
Vente terrain Prez "Grand Clos"		300'000.00
Vente terrain Siviriez la Caudra		120'000.00

Il n'y a pas de nouvel investissement. Les investissements encore en cours concernent :

Protection et aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau	CHF 15'000.00 en produit
Protection des eaux	CHF 30'000.00 en produit
Crédit d'étude Complexe sports	en charge CHF 56'000.00 solde du crédit d'étude du Complexe de sports et culture

Economie

Agriculture	en charge CHF 639'000.00, subventions communales au syndicat AF Siviriez et part en tant que propriétaire
Forêt	en charge CHF 361'160.00 - subventions communales au syndicat AF Siviriez et part en tant que propriétaire

Finances

Aménagements extérieurs de la Renardière	CHF 262'000.00
Aménagement Grand Clos Prez	CHF 150'000.00
Aménagement Clos du Vernay (protection des crues)	CHF 95'000.00
Vente de terrain Grand Clos à Prez	CHF 300'000.00 (solde à venir en 2019)
Vente terrain en la Caudra Siviriez	CHF 120'000.00
Total des charges des investissements :	CHF 1'563'160.00
Total des produits des investissements :	CHF 465'000.00

2.4. Rapport de la commission financière

Rapporteur : Fabien Gobet – Préavis favorable

Rapport de la Commission financière sur les budgets de fonctionnement et des investissements 2018 (suite)

Budget des investissements

Le budget présente un excédent net des dépenses de CHF 1'098'160.00 et contient des investissements décidés lors des dernières assemblées communales. Les investissements les plus importants concernent la participation financière à titre d'intérêt public pour le syndicat d'améliorations foncières (solde de CHF 1'000'160.00) ainsi que les dépenses d'aménagement des immeubles du patrimoine financier (CHF 507'000).

Conclusion

La Commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter le budget des investissements établis pour l'année 2018.

Nous terminons en remerciant le conseil communal pour le soin apporté à l'établissement des budgets, la transparence affichée à l'égard de notre commission.

Pas de remarques, ni de questions.

2.5. Approbation des budgets de fonctionnement et des investissements

Rapporteur : René Gobet

L'assemblée communale accepte t'elle le budget de fonctionnement et le budget des investissements, tel que présenté ce soir?

- **Vote :** Les budgets de fonctionnement et des investissements sont acceptés à l'unanimité moins 3 abstentions

3. Approbation du nouveau règlement scolaire

La loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS) (RSF 411.0.1); modifie complètement l'organisation actuelle de l'école, notamment au niveau des établissements et des transports. Dès le 1^{er} août 2018, la commune organise et finance l'intégralité des transports scolaires. Un montant de CHF 120'000.00 pour 2018 (de CHF 240'000.00 pour les années suivantes) est intégré au budget de fonctionnement. Le Groupe transitoire scolaire (remplace l'ancienne commission scolaire) a élaboré le nouveau règlement scolaire en collaboration avec le Conseil communal.

Le Groupe transitoire scolaire (GTS) est composé de 9 membres, soit ; de parents d'élèves, de la Responsable d'établissement scolaire (RE), de la responsable de l'Accueil extrascolaire (AES) et de Conseillers communaux. Une annonce paraîtra dans la prochaine chronique du mois d'avril 2018. Les parents intéressés pourront déposer leur candidature, auprès du bureau communal, pour les places à repourvoir au sein du GTS.

QUESTIONS :

Denis Mesot ; Les enfants ne sont pas correctement surveillés à leur arrivée ou départ de l'établissement scolaire. Certaines familles ont plusieurs enfants avec différents horaires, la prise en charge par l'AES est-elle envisagée pour de tels cas ? – Réponse d'**Antonio Molettieri** : la surveillance est du ressort de l'école, tâche confiée dès l'arrêt commun. Les horaires de transports sont établis au mieux. L'AES est ouverte dans le but d'accueillir tous les enfants.

Gérard Toffel ; la surveillance est assurée par les enseignants, 10 minutes selon le règlement, en cas de dépassement exceptionnel, les enseignants poursuivent la surveillance.

René Rochat ; les enfants qui doivent attendre une demi-heure pourraient s'occuper à des devoirs surveillés. **Antonio Molettieri** ; en prend note.

Monsieur le Syndic procède au vote.

- **Vote : Le nouveau règlement scolaire est accepté à la l'unanimité moins 3 abstentions.**

4. Nomination d'un membre de la commission de l'aménagement

Rapporteur : René Gobet

C'est avec plaisir que le Conseil communal a pris connaissance des candidatures de Messieurs Damien Gilliard et Arnaud Maillard, pour le poste à repourvoir au sein de la Commission de l'aménagement.

Monsieur le Syndic demande si d'autres candidatures sont proposées ? Il n'y a aucun postulant dans l'assemblée.

A la demande d'Huguette Descloux, les 2 postulants se présentent à l'assemblée. Damien Gilliard est développeur informatique et habite Prez-vers-Siviriez, Arnaud Maillard est propriétaire d'une agence immobilière et habite Siviriez.

Monsieur le Syndic propose de passer au vote. Les scrutateurs rassemblent les bulletins de vote. Le dépouillement se déroule dans les locaux de l'AES.

- **Election** : **Est élu membre de la commission d'aménagement, au deuxième tour et à la majorité relative, Monsieur Damien Gilliard. Il obtient 36 voix. Le Conseil le remercie et salue son engagement.**

5. Adhésion à la nouvelle Association du "Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse"

Rapporteur : Antonio Molettieri

La loi scolaire du 23 mai 1985 exigeait des Communes qu'elles assurent un service d'aide aux élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie scolaire et par des examens et des traitements en matière de logopédie. Pour leur permettre de remplir ces exigences, les Communes de la Glâne et de la Veveyse ont décidé d'unir leurs

efforts et de collaborer pour créer les Services de psychologie et de logopédie. Un groupe de travail réunissant des représentants des milieux intéressés a élaboré la convention qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1988 et qui est toujours en vigueur à ce jour.

Pas de remarques, ni de questions.

Monsieur le Syndic procède au vote

Est-ce que l'assemblée communale accepte l'adhésion à la nouvelle Association du «Service logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne - Veveysse»?

- **Vote** : l'adhésion à la nouvelle Association du «Service logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne - Veveysse» est acceptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Présentation du plan financier 2017-2022

Rapporteuse : Christelle Dumas

Le plan financier est élaboré sur l'année de référence 2016. Pour certains postes – surtout des postes susceptibles d'avoir des revenus ou des charges extraordinaires - une moyenne a été calculée en regard des dernières années. Le plan financier évolue, il sera tenu à jour et adapté chaque année. Le plan financier donne une idée de l'évolution future, il montre une photo financière de la commune. Il n'implique, aujourd'hui, aucune prise de décision. Il va servir de base pour les budgets et les investissements futurs. La Commission financière est vivement remerciée, pour leur précieuse collaboration.

Complément de la Commission financière par Pierre-Alain Coquoz : l'élaboration d'un plan financier est un exercice compliqué. Une fois les effets de la péréquation financière terminés, dès 2020, les budgets retourneront à un état ordinaire. Il y a beaucoup d'incertitude dans l'établissement d'un plan financier. L'évolution des recettes et des dépenses est estimative. Les décisions prises au niveau communal et/ou cantonal ont des incidences non prévisibles. Pour exemple, le coût des transports scolaires, entièrement à la charge des communes dès août 2018, se répercute au niveau du budget communal. A retenir, qu'indépendamment d'un Complexe de sports et de loisirs, des mesures seront à prendre, les futurs montants liés au district et au canton sont importants. En définitive, aujourd'hui il faut tenir compte d'MCH2, soit les nouvelles dispositions à adopter pour les finances des communes. Le plan financier tient compte des dispositions légales. Dès 2019-2020, les amortissements sont estimés selon le MCH2. L'évolution des recettes fiscales n'est pas maîtrisable. Il est important de prendre une décision concernant le Complexe de sports et de loisirs, afin de connaître les répercussions financières et l'influence sur les amortissements. Le plan financier permet d'équilibrer les dépenses et les recettes. Il donne une vision de ce qui peut être entrepris et sera réadapté d'année en année.

René Gobet remercie Christelle Dumas et la Commission financière pour l'immense travail effectué dans une parfaite collaboration.

QUESTIONS :

René Rochat ; félicite la commune et la Commission financière pour l'élaboration du plan financier. Il estime utopique de suivre ce plan financier, au vue de l'augmentation du chômage et de la stagnation des salaires. **René Gobet** ; le plan financier se base au plus près de la réalité et tient compte des éléments connus. **René Rochat** ; une école par village c'est formidable, à futur, un rassemblement des écoles est-il envisagé ou exigé ? L'école unique pourrait s'intégrer aux infrastructures du Complexe de sports et de loisirs ? **René Gobet** ; le premier projet du Complexe tient compte d'une place pour l'école centralisée. D'autres emplacements, dans la commune, pourraient également convenir. La configuration actuelle reste valable pour les prochaines années. **Céline Gentil Martinez** ; remercie pour l'élaboration du plan financier. Elle espère qu'il aidera à la planification, à venir, des affaires communales. **René Gobet** ; le plan

financier va évoluer. Il sera adapté au fur et à mesure des nouveaux éléments connus et retravaillé chaque année. **Pierre-Alain Coquoz** ; on dépend complètement des informations reçues, pour exemple ; les provisions comptabilisées en 2017 trop importantes, ce qui montre un résultat d'exercice 2017 plus favorable que celui envisagé. Pour répondre à Monsieur Rochat, cette année la commune comptabilise 7% de recettes supplémentaires en regard à l'exercice précédent. La population grandit, il y a de nouveaux contribuables. Les résultats sur les ventes de terrains apparaissent dans les comptes de fonctionnement. **Marie-France Oberson** ; il est vrai que la population se développe, cela représente plus d'impôts, mais également plus d'infrastructures (école, hôpitaux), les recettes sont annulées par les dépenses. **René Gobet** ; effectivement, jusqu'à présent, la commune se développe gentiment. **Christelle Dumas** ; la population actuelle reste plus ou moins constante, l'évolution est lente. De nouveaux citoyens arrivent dans la commune, certains la quittent. **Antonio Molettieri** ; confirme ces propos en se basant sur le nombre d'élèves du cercle scolaire. **René Gobet** ; Le plan financier, mis à jour, sera présenté, d'année en année, en même temps que le budget annuel.

7. Information sur le Complexe sports et loisirs

Rapporteuse : Christelle Dumas

Le Groupe de travail pour le Complexe de sports et loisirs a pris connaissance, il y a quelques jours, du plan financier indiquant un montant de CHF 8'000'000 comme investissement pour le Complexe. Il se réunira, en début d'année 2018, afin d'adapter le projet selon l'enveloppe financière prévue. Une répartition équitable des besoins sera respectée pour tous. Les besoins essentiels dans le futur détermineront la base du projet. Un Jury comprenant des membres professionnels et non professionnel est constitué. Le nouveau projet abouti sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale.

Pas de remarques, ni de questions

8. Divers

Rapporteur : René Gobet

- Plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal révisé sera mis en consultation publique le 10 novembre 2017, pour une durée de 2 mois. Il peut être consulté en ligne à l'adresse : www.fr.ch/ter ou auprès de la commune de Siviriez, durant les horaires d'ouverture du guichet.

Le plan directeur cantonal est l'instrument de référence pour l'aménagement à l'échelle cantonale. Il coordonne toutes les activités ayant des effets sur le territoire. Sa révision complète est une étape clé de la mise en œuvre de la loi fédérale en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014.

La DAEC organise des soirées d'information dans les districts :

Présentation pour le district de la Glâne, le mercredi 17 janvier 2018, 19h: Grande salle de l'Hôtel de Ville, Rue du Château 112, Romont. C'est important d'y participer.

QUESTIONS :

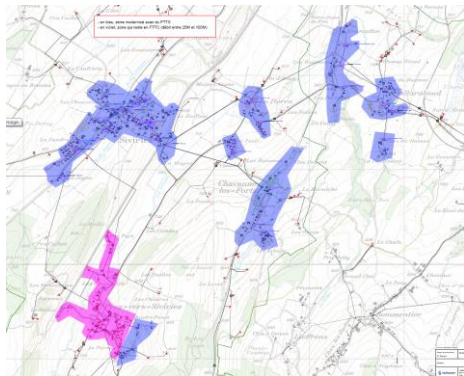
André Margueron ; la participation à la séance d'information de la DAEC est très instructive. **René Gobet** ; le remercie pour cette information. Le plan directeur cantonal ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour les communes. La participation aux séances de la DAEC est vivement recommandée.

- **Avancement du déploiement FTTS/B (fibre optique à la rue) pour la commune de Siviriez :**

Sur la carte à droite, vous trouvez le secteur où le réseau FTTS/B sera fonctionnel ces prochains temps (attention, le secteur au centre de Siviriez est approximatif).

Pour Chavannes-les-Forts, Prez-vers-Siviriez, Villaraboud et le reste de Siviriez, les travaux ont été bloqués en raison du passage sous les voies CFF.

La canalisation étant impraticable, Swisscom a été contraint de réaliser un forage dirigé pour poser un nouveau tube. Le temps d'étude et d'acceptation des CFF étant de 8 semaines minimum. La suite des travaux sera entreprise début janvier 2018 et devrait se terminer fin avril 2018.



Le plan de situation général, à gauche, montre en bleu les zones concernées par la modernisation FTTS et une zone en violet, à Prez-vers-Siviriez, où le réseau reste en FTTC (raccordement 2011).

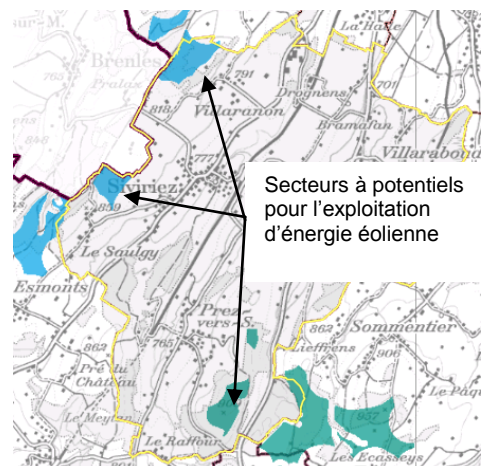
QUESTIONS :

Brigitte Domon ; qu'en est-il pour les maisons isolées ? **René Gobet** ; d'autres solutions/technologies seront mises en place. **Brigitte Domon** ; quelles solutions pour internet ? **Antonio Molettieri** ; des antennes pourraient prendre le relais. D'autres moyens techniques existent selon les fournisseurs. La commune travaille au raccordement de tous et met tout en œuvre pour atteindre cet objectif. **Maurice Domon** ; n'est pas confiant pour une solution le concernant. **André Margeron** ; n'est pas satisfait de leurs services de l'entreprise Swisscom.

- **Energie éolienne**

Sur la carte vous découvrez deux sites potentiels pour l'exploitation d'énergie éolienne. Il pourrait y avoir, entre 2 et 4 machines, sur ces emplacements, selon le plan directeur.

Le plan directeur informe des emplacements possibles pour la construction d'éolienne(s). Il s'agit d'un secteur à Villaraboud et à Prez-vers-Siviriez, ainsi qu'un secteur au Saulgy sur de parcelle de forêt, de préférence.



- **Secrétariat communal**

Après presque 18 ans, au service du bon fonctionnement de la commune de Siviriez, Claudine Périsset a remis sa démission au poste de secrétaire Communale, en vue d'une préretraite bien méritée. L'ensemble du Conseil communal tient à lui présenter toute sa reconnaissance pour son dévouement et de chaleureux remerciements pour le travail accompli. Madame Périsset étant absente ce soir, elle sera honorée lors de l'assemblée des comptes, ce printemps.

De nombreuses postulations sont parvenues à la commune, suite à la mise au concours du poste de secrétaire communale. Le poste de secrétaire communale sera repris par Véronique Moret de Villaraboud, qui se présente à l'assemblée et est chaleureusement applaudie. Elle débutera au mois de mars 2018. Le Conseil communal lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue.

- **La parole est donnée à l'assemblée :**

Huguette Decloux ; aucun message n'a paru dans les médias lors du décès de Monsieur Mauverney, est-ce un signe de timidité de la part du Conseil communal ? Des citoyens du village de Prez-vers-Siviriez se sont cotisés pour mettre un mot dans les médias, afin de rendre hommage à ce citoyen d'honneur. **René Gobet** : la remercie de sa remarque. Le Conseil a eu de nombreux échanges avec les enfants et la veuve de Monsieur Mauverney, des discussions, des échanges courrier, ainsi, que la présence de Monsieur le Syndic à la messe du souvenir. Tout comme de son vivant, le Conseil a respecté la volonté de Monsieur Mauverney et de sa famille, en correspondant et échangeant dans la discrétion. **René Rochat** ; estime que la commune a fait son devoir, son choix de ne pas mettre d'article est logique. Il a beaucoup de respect pour l'article des citoyens du village de Prez-vers-Siviriez.

Monsieur le Syndic remercie, au nom du Conseil communal, tous les citoyens et toutes les citoyennes qui ont pris part à l'assemblée communale : «Un grand merci pour votre confiance tout au long de l'année. Un grand merci à l'ensemble des employés communaux, ainsi qu'aux personnes qui assument une fonction au sein de notre commune. Votre engagement et votre dévouement sont indispensables à la bonne marche d'une collectivité publique. Une grande reconnaissance à mes collègues du Conseil, pour leur disponibilité et leur dévouement, au profit de notre commune et de ses habitants. Au nom du Conseil Communal, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux de santé et de bonheur . C'est un plaisir de vous convier à un verre de l'amitié accompagné d'une petite collation, servie par l'Auberge du Lion d'Or »

Séance levée à 22h10